



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 8 juillet 2024 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne une dérogation à l'article 6.7.2 2° du règlement de zonage 745 qui stipule que la hauteur maximale d'un garage détaché doit être de 5,5, m alors que la demande consiste à autoriser un garage d'une hauteur de 7,62 m.

La propriété concernée est située dans la zone RUR-3 et comprend le lot numéro 6 583 031 du cadastre du Québec.

Le numéro civique est présentement le 370 St-Jean O à East Angus mais un nouveau numéro civique est à déterminer.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 11^{ème} jour de juin 2024

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier